

**Direction**

☎ 03.25.35.36.00  
Fax. 03.25.35.36.01  
institution@udaf52.fr

**PREFECTURE**  
**Monsieur le Commissaire Enquêteur**  
**89 Rue Victoire de la Marne**  
**52000 CHAUMONT**

Chaumont, le 23 Avril 2024

Nos réf. : BJ/CD/AF – 278/2024

**Objet : Avis de l'UDAF de Haute-Marne**  
**Représentante officielle des Familles, concernant l'installation d'un méthaniseur de**  
**grande taille à CHAUMONT - CHOIGNES en Haute-Marne**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous adresse cette lettre en tant que Présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales de Haute Marne, celle-ci ayant, notamment, pour missions légales inscrites à l'article L.211-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles de :

- « Donner leur avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles »,
- « Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles ».

Ce courrier vise à partager avec vous, le fait qu'après consultation de nos associations adhérentes, il apparait une profonde préoccupation s'agissant du projet d'installation d'un méthaniseur de très grande taille sur le site de Chaumont-Choignes.

Nos inquiétudes portent non seulement sur les nuisances immédiates que ce projet pourrait engendrer mais aussi sur ses implications à long terme.

L'un des points les plus préoccupants est le trafic estimé de 12 000 camions par an, nécessaire au fonctionnement de cette installation. Le passage de ces véhicules lourds à travers 142 communes entraînera inévitablement des nuisances sonores et olfactives considérables, sans parler de l'augmentation

des risques d'accidents et de la détérioration de l'infrastructure routière, en particulier dans Chaumont et son contournement ainsi qu'à l'embranchement de son implantation. La tranquillité et la sécurité des habitants de ces communes, jusque-là préservées, seraient donc gravement menacées.

De plus, il est important de considérer l'impact environnemental d'un tel projet. La méthanisation, bien qu'étant une source d'énergie renouvelable, implique des risques de pollution et d'émissions de gaz à effet de serre, notamment à travers les déplacements des camions et le processus de traitement lui-même ([risques liés aux installations de méthanisation | Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire](#)). Le choix d'une installation de cette envergure semble aller à l'encontre des objectifs de transition écologique et de préservation de la biodiversité que notre pays s'est fixé.

Il est également crucial de prendre en compte le cadre de vie des riverains, qui risquent de voir leur environnement quotidien profondément altéré. Outre les nuisances sonores et olfactives déjà mentionnées, il y a un risque réel que ce projet porte atteinte à la valeur des propriétés dans la région et décourage l'installation de nouvelles populations ou le développement de projets locaux.

En outre, il nous semble essentiel de souligner que ce projet nécessitera l'affectation de plusieurs milliers d'hectares à la culture énergétique, en directe concurrence avec la production alimentaire. À une époque où la souveraineté alimentaire devient une préoccupation majeure pour notre pays, il apparaît contradictoire de favoriser l'utilisation des terres agricoles pour des fins énergétiques au détriment de la production alimentaire. Cette orientation va à l'encontre des intentions gouvernementales visant à renforcer l'autonomie alimentaire de la France, en assurant une production locale, durable et accessible à tous.

Le choix de dédier une part significative de notre terroir à la culture énergétique pose la question de la pertinence d'un tel projet dans une région agricole. Il est impératif de considérer l'impact à long terme sur notre capacité à produire des aliments, sur la biodiversité, et sur la santé des sols. La transition énergétique doit se faire en harmonie avec les objectifs de sécurité alimentaire et de protection de l'environnement.

En conclusion, bien que nous reconnaissons la nécessité de trouver des alternatives durables pour la gestion des déchets organiques et la production d'énergie, nous sommes convaincus que le projet de méthaniseur tel qu'il est proposé n'est pas compatible avec les besoins et les valeurs de nos familles adhérentes. Je vous prie instamment de prendre en compte ces préoccupations dans votre évaluation du projet et de considérer des

alternatives qui respectent à la fois nos ambitions écologiques et notre impératif de souveraineté alimentaire.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette lettre et reste à votre disposition pour tout échange.

Veillez croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'assurance de notre considération distinguée.

**La Présidente,  
Brigitte JANNAUD**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jannaud', written in a cursive style.